

Hôpital Robert Debré

48 boulevard Sérurier
75019 Paris

Métro : Porte des Lilas (ligne 11) ; Pré St Gervais (ligne 7 bis)

Bus : Ligne 48, arrêt Hôpital Robert Debré

Tram : T3b, arrêt Hôpital Robert Debré

Voiture : par le périphérique sortie Porte des Lilas ou Pré-Saint-Gervais

Poste à pourvoir pour le : 01/08/2024

Identification du poste

Métier : Psychologue en temps partagé CRMR Déficience intellectuelle et Trouble du neurodéveloppement de Causes rares / UF Génétique Clinique

Appellation locale : PSYCHOLOGUE

Grade : PSYCHOLOGUE

Catégorie : A

Quotité : 100% réparti sur 2 postes : 50% CRMR DICR et 50 % service de génétique clinique

Horaires de travail : Horaires variable selon les contraintes et les nécessités du service sur la base de 7h36 par jour et 35h par semaine

Présentation de la structure et de l'équipe

CRMR DI & TND Causes Rares est composé d'une équipe pluridisciplinaire impliquant des médecins et paramédicaux de plusieurs services hospitaliers. Il comprend notamment :

- 1 PH coordinatrice et référente pédopsychiatrie
- 1 PH référent génétique clinique
- 1 PH référent neuropédiatrie
- 1 neuropsychologue et chargée de coordination

Pour plus de renseignement sur le centre : <https://robertdebre.aphp.fr/centre-reference-maladie-rare/deficiences-intellectuelles-de-causes-rares/>

L'UF de Génétique Clinique est composée de :

Equipe médicale

- 1 PU PH responsable de l'UF
- 3 PH
- 1 PA
- 1 CCA
- des internes

Equipe paramédicale

- 1 cadre médicotechnique
- 4 secrétaires médicales
- 2 neuropsychologues
- 3 conseillers en génétique

Pour plus d'information sur l'unité de génétique clinique : <https://robertdebre.aphp.fr/centre-deficiences-intellectuelles-causes-rares/>

Position dans la structure :

Liaisons hiérarchiques

CRMRI & TND Causes Rares:

- Dr MARUANI, pédopsychiatre et coordinatrice du centre
- Mme CRUCHON, Cadre responsable

UF de génétique clinique:

- Mme DE CESARE, directrice des ressources humaines
- Pr A. VERLOES, Responsable du Département de Génétique
- Mme CAROFF, Cadre Paramédical de Pôle
- Mr LADRANGE, Cadre responsable de l'Unité

Liaisons fonctionnelles

- Equipe médicale
- Equipe paramédicale
- Secrétaires de l'Unité
- Secrétariats des autres services et de l'extérieur
- Psychologues des autres services et de l'extérieur, Collège des Psychologues de l'hôpital et Fédération des Collèges de Psychologues
- Professionnels de la santé ou acteurs pédagogiques extérieurs

Activités

Missions générales

- Accompagnement des patients et des proches dans le cadre de rendu de diagnostic de maladies génétique rares – mission davantage liée à l'activité de l'UF de génétique
- Accompagnement des patients et des proches dans le cadre du diagnostic pré-symptomatique de maladies génétiques rares – mission davantage liée à l'activité de l'UF de génétique
- Renforcement des capacités d'action d'accompagnement et d'orientation (ETP, psychoéducation, guidance parentale, aide à la mise en place d'aménagements ou d'outils (ex : CAA) auprès des enfants/parents les plus en déshérence ou en difficulté) – mission davantage liée à l'activité du CRMRI
- Echanges et conseils psychoéducatifs auprès des professionnels et intervenants extérieurs (médico-social, école, etc.) – mission davantage liée à l'activité du CRMRI
- Collaboration aux divers projets médicaux, thérapeutiques et de recherche de l'unité et du centre

Missions permanentes

- Consultation pluridisciplinaire (ex : médecin-psychologue) pour l'annonce diagnostic
- Consultation d'accompagnement psychologique, de psychoéducation, d'aide à la parentalité, d'aide à l'introduction d'aménagement ou outil préconisés (ex : CAA, tableau comportemental avec système de récompense, etc.)
- Assurer la traçabilité de son activité à travers la rédaction de transmissions dans le dossier informatisé des patients
- Collaboration avec les autres membres de l'équipe pluri-professionnelle
- Participation aux réunions d'équipe et aux temps de synthèse
- Autonomie de gestion de ses consultations (programmation rendez-vous, encodage de l'activité)

Missions ponctuelles ou spécifiques :

- Travail de formation, d'enseignement et de mise à jour des connaissances scientifiques et/ou psychologiques (temps FIR : Formation, Information, Recherche)
- Participer à la formation des étudiants accueillis dans le service
- Déplacement dans des services hors APHP (formation, participation à des journées ou congrès)
- Interventions auprès d'association de patients

Compétences et connaissances requises

Compétences professionnelles

A côté des compétences de psychologie clinique de la formation initiale, le ou la candidate devra avoir des compétences spécifiques dans le domaine :

- De la psychologie du développement (développement cognitif et affectif de l'enfant)
- Des troubles du neurodéveloppement (TND) en général et des troubles du développement intellectuel (TDI) en particulier.
- Des interventions rééducatives, réadaptatives et compensatoires existantes dans le soutien et l'accompagnement des enfants porteurs de TND et de TDI
- De la prise en charge médicosociale et scolaire de l'enfant porteur de TND et de TDI.

Connaissances associées

- Sensibilité au handicap avec troubles du comportement
- Intérêt pour les domaines éducatif et pédagogique
- Connaissances des réglementations propre au handicap, aux troubles des apprentissages et à leurs prises en charge

Qualifications requises

Diplôme d'un Master 2 ou DESS de Psychologue

Spécialisation souhaitée :

- psychologie du développement
- psychologie spécialisée en neuropsychologie
- psychologie clinique

Les candidat-e-s ayant une approche cognitive et intégrative de l'accompagnement seront privilégié-e-s.
Les candidat-e-s ayant une formation de psychologie spécialisée en neuropsychologie souhaitant orienter leur pratique vers de l'accompagnement et de la psychoéducation peuvent aussi envoyer leur candidature.

Gestion de la prévention des risques professionnels

Formation à la sécurité et à la santé liées au travail Formation sécurité incendie obligatoire annuelle

Formation pour habilitation ou attestation de compétence : NON

Gestion individuelle des expositions aux risques professionnels (tracés ou non dans le DISERP) : NON

Surveillance médicale

Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé.

Le médecin de travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire à ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer.